



# REGLEMENT VILLAB'RAID AVENTURE

## PREAMBULE

L'objectif de ce règlement est de vous aider à préparer, dans les meilleures conditions, votre participation à la 2ème édition du Villab'Raid Aventure qui se déroulera le samedi 23 juin 2018. Lisez-le attentivement car certains points vous sembleront mineurs mais prendront toute leur importance une fois sur le site de l'événement.

A noter qu'il est impossible de rédiger des règles pour toutes les situations. La direction de course reste donc la seule autorité compétente habilitée à interpréter et statuer sur les différents cas de figure qui pourraient intervenir lors du Villab'Raid Aventure.

Pour tout renseignement concernant l'interprétation du règlement, veuillez contacter l'organisation par téléphone au 06.30.51.36.74 ou par mail à [sport@mairie-villabe.fr](mailto:sport@mairie-villabe.fr)

## ORGANISATION

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisatrice conformément à la législation.

Le programme peut être sujet à des modifications, sans obligation pour l'organisateur d'en faire part préalablement aux concurrents, villes et structures responsables participantes.

En cas de mauvaises conditions atmosphériques ou de problèmes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier, voire d'annuler à tout moment le programme initialement prévu.

## CONCURRENTS

L'équipe est constituée de 3 (minimum) à 5 (maximum) enfants, nés entre 2001 et 2008, et d'un encadrant (adulte majeur, titulaire du SSR ou du permis de conduire) responsable du respect du présent.

Un numéro sera attribué à chaque équipe. Elles s'approprieront un nom qui sera validé par l'organisation.

Les concurrents et leurs proches autorisent la Mairie de Villabé à utiliser toutes les images tournées et photos prises lors de cette journée pour tous supports existants et avenir, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée dans le temps.

Les concurrents s'engagent à respecter en toutes circonstances le code de la route.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement et la population sous peine de pénalité de 15 points.

Les concurrents s'engagent à ne pas porter préjudice à l'image des partenaires de l'événement par leur comportement, leurs attitudes ou leurs déclarations, sous peine de pénalité de 15 points.

Les concurrents sont tenus de porter le marquage obligatoire des partenaires de l'épreuve, soit un dossard par personne. Tout refus sera soumis à une pénalité de 15 points.

Chaque équipe recevra : un sac contenant (une bouteille d'eau et un paquet biscuit). L'équipe recevra également au cours de l'épreuve 2 plans détaillés de Villabé, deux stylos et un livret de route.

## LA COMPETITION

Les équipes ont pour objectifs de réaliser des épreuves situées sur plusieurs sites de la ville afin d'obtenir le maximum de points. Un plan de la ville sur lequel seront indiqués les différents sites d'activités sera distribué.

A compter du signal de départ, les concurrents auront 6h00 pour réaliser les épreuves.

La pause déjeunée sera gérée de manière autonome par les équipes.

**Départ: 10h00**

**Arrivée : 16h00**

## CLASSEMENT

Des points seront distribués sur chaque épreuve.

Le temps imparti pour réaliser les épreuves est de 6h00. En cas de retard l'équipe recevra une pénalité/malus de 5 points.

L'équipe pourra bénéficier d'une bonification de 3 points en passant à tous les points de contrôle et de 6 points en accomplissant l'ensemble des épreuves (même non réussies).

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, les critères de départage sont:

- L'équipe qui se sera rendue sur le plus grand nombre de sites d'activités.
- L'équipe qui aura participé au plus grand nombre d'épreuves.
- Le meilleur résultat à un questionnaire sur le sport sera pris en compte.

## POINTS DE CONTROLE OU LIEU D'EPREUVE

Chaque équipe aura un livret de route, en cas de perte du document, un déclassement de l'équipe sera effectué.

La personne portant le livret de route doit le présenter spontanément à chaque point d'épreuve et le faire signer par l'un des commissaires de course présents sur le point.

Chaque épreuve sera bonifiée de points en fonction de sa réalisation et de sa complexité.

Une épreuve « bonus » sera mise en place sur le lieu d'arrivée.

## PENALITES ET BONIFICATIONS

### Pénalités/Bonifications :

⇒ Perte du livret de route	Déclassement de l'équipe
⇒ Non-respect de la tenue vestimentaire obligatoire	15 points
⇒ Non-respect de l'environnement et de la population	15 points
⇒ Passage à tous les points de contrôle	4 points
⇒ Participation à toutes les épreuves	8 points
⇒ Non-respect des règles de sécurité	20 points
⇒ Abandon volontaire d'un concurrent	<b>Total des points divisé par 2</b>
⇒ Abandon médical d'un concurrent	<b>20 points</b>
⇒ Réalisation et réussite de l'épreuve Bonus	15 points

## SECURITE

Un PC Sécurité sera mis en place au gymnase Paul Poisson, lieu de départ et d'arrivée de la manifestation.

Un responsable sécurité sera désigné. Il veillera au respect du règlement de course et au respect des consignes de sécurité des différentes épreuves

Le parcours sera sous la surveillance constante de la police municipale.

Un poste de secours encadré par la croix blanche sera mis en place et pourra intervenir sur l'ensemble du parcours. De même tous les points de contrôle seront pourvus d'une trousse de premiers secours.

Chaque épreuve sera encadrée par au minimum un adulte. La personne désignée pour encadrer l'épreuve sera responsable de son activité et du respect des consignes de sécurité le cas échéant.

Il lui sera remis par le responsable sécurité un descriptif du déroulement de l'épreuve avec les consignes applicables sur son activité.

Des personnes diplômées sécuriseront les disciplines les plus sensibles, à savoir :

- Escalade
- Canoé
- Tir à l'arc

Un répertoire téléphonique, comportant les numéros de téléphone du directeur de course, du responsable sécurité du PC sécurité et des services de secours ainsi que de chaque responsable d'épreuves, sera constitué et remis à chaque adulte accompagnateur des équipes.

Des fiches de sécurité seront incluses dans le livret de route de l'épreuve avec les points de contrôle.

L'ensemble des épreuves se déroule en dehors de la voie publique, dans des lieux clos et fermés à la circulation routière.

Le lieu de rassemblement de départ et d'arrivée de la course sera sécurisé par la police municipale et se situera éloigné des voies de circulation (Cf Plan joint).